



NOS INTERVENTIONS EN MILIEU NUCLEAIRE AVIS DE CHANTIER ET EXPERTISE SUR SITE

QUI EST CONCERNE ?

- Exploitant
- Société de maintenance
- Maîtrise d'oeuvre
- Fabricant

QUAND FAIRE APPEL A EFECTIS ?

En phase **Projet** :

- Justification d'une disposition d'installation ou de conception particulière (avis de chantier)
- Assistance dans la définition des dispositions constructives permettant de répondre aux exigences de résistance au feu

En phase **Exploitation** :

- Contrôle des éléments de sectorisation

En phase de **Réexamen de Sûreté** :

- Diagnostic de l'existant

POURQUOI TRAVAILLER AVEC EFECTIS ?

- une proposition d'intervention rapide et adaptée à vos demandes avec une équipe dédiée ayant les habilitations pour travailler en zone réglementée

- un accompagnement dans la démarche, grâce à une maîtrise des textes réglementaires, des produits et solutions techniques disponibles sur le marché, garant d'un projet maîtrisé.
- une base de données permettant l'identification de nombreux produits installés sur site.

APPLICATION CONCERNEES

Avis de chantier :

- Modification de blocs-portes (quincailleries, capteurs...)
- Calfeutrement de traversant
- Protection de structure

Expertise sur site :

- Vérification du bon état de blocs-portes résistants au feu et donc du maintien de leur performance
- Etat des lieux d'une installation pour définir les performances réelles des éléments de sectorisation (parois, blocs-portes, clapets, calfeutrement, grilles de ventilation) en s'appuyant sur notre base de données. Proposition d'actions correctives quand le requis n'a pas été atteint.

